

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **41 (1915)**

Heft 7

PDF erstellt am: **10.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Rez-de-chaussée de la librairie Payot, à Lausanne.

mécanique rationnelle, a pu être mis au point avec certitude et sans délai ».

Cet aperçu succinct, si indigent soit-il, suffira, nous l'espérons, à éveiller l'intérêt de nos lecteurs à l'endroit d'un ouvrage¹ qui satisfera tous les esprits curieux d'une élégante traduction mathématique des problèmes de la mécanique appliquée.

Le grand journal *Le Génie civil* nous a fait l'honneur de reproduire l'article paru sous le titre *Effets de la guerre sur l'industrie métallurgique en France et en Allemagne*, dans notre numéro du 10 mars et l'a fait précéder d'une note où nous lisons : « Nous espérons pouvoir répondre prochainement au vœu de notre confrère : « qu'il soit publié, de source autorisée, des informations précises sur les admirables efforts que fait l'industrie française pour se ressaisir ». Nous saluons avec plaisir cette initiative qui vient à son heure, en présence des nombreuses publications que toute la presse technique allemande consacre aux moyens mis en œuvre par l'industrie germanique pour s'adapter aux circonstances nées de la guerre actuelle.

Résultats du Concours pour l'Hôpital Daler, à Fribourg.

(Voir *Bulletin technique* 1915, page 284.)

1^{er} prix : (Fr. 1200) à M. *Indermühle*, architecte à Berne.

2^e prix : (Fr. 1000) à MM. *Lustorf et Mathys*, architectes à Berne.

¹ *Le sous-marin*. Six conférences faites aux élèves de l'Ecole Polytechnique. Paris. Imprimerie P. Dupont.

3^e prix : (Fr. 800) à M. *J. Troller*, architecte à Fribourg.

L'exposition publique des projets a eu lieu du 29 mars au 8 avril.

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Communiqué du Comité central concernant la nomination d'un nouveau secrétaire.

Depuis sa création, le 1^{er} avril 1910, le secrétariat de notre Société a été géré, conjointement avec celui du Schweizer Wasserwirtschaftsverband, par M. A. Härry et cette combinaison fut avantageuse aux deux associations. Mais les affaires du Wasserwirtschaftsverband prirent peu à peu un développement tel que cette Société proposa la séparation des deux secrétariats. Nous-mêmes, nous éprouvions le besoin de nous rendre indépendants et cela d'autant que la création de l'office de placement devait entraîner une augmentation de travail suffisante pour occuper, avec les autres affaires de la Société, toute l'activité d'un secrétaire.

La guerre survenant, les deux associations décidèrent d'ajourner la scission de leur secrétariat. Nous nous vîmes obligés de renoncer à l'engagement d'un secrétaire qui devrait tout son temps à notre Société et de limiter son activité afin qu'il pût vaquer aux affaires de son autre poste.

La séparation des secrétariats fut fixée au 1^{er} avril 1915, date à laquelle M. Härry prendra la gestion du secrétariat du Wasserwirtschaftsverband. Nous saisissons cette occasion pour remercier M. Härry des bons services qu'il a rendus à notre Société pendant les cinq ans qu'ont duré ses fonctions.

Nous annonçons que nous avons pu nous adjoindre M. *Alex Trautweiler*, ingénieur, bien connu dans les milieux techniques, en qualité de secrétaire, et à titre intérimaire, à

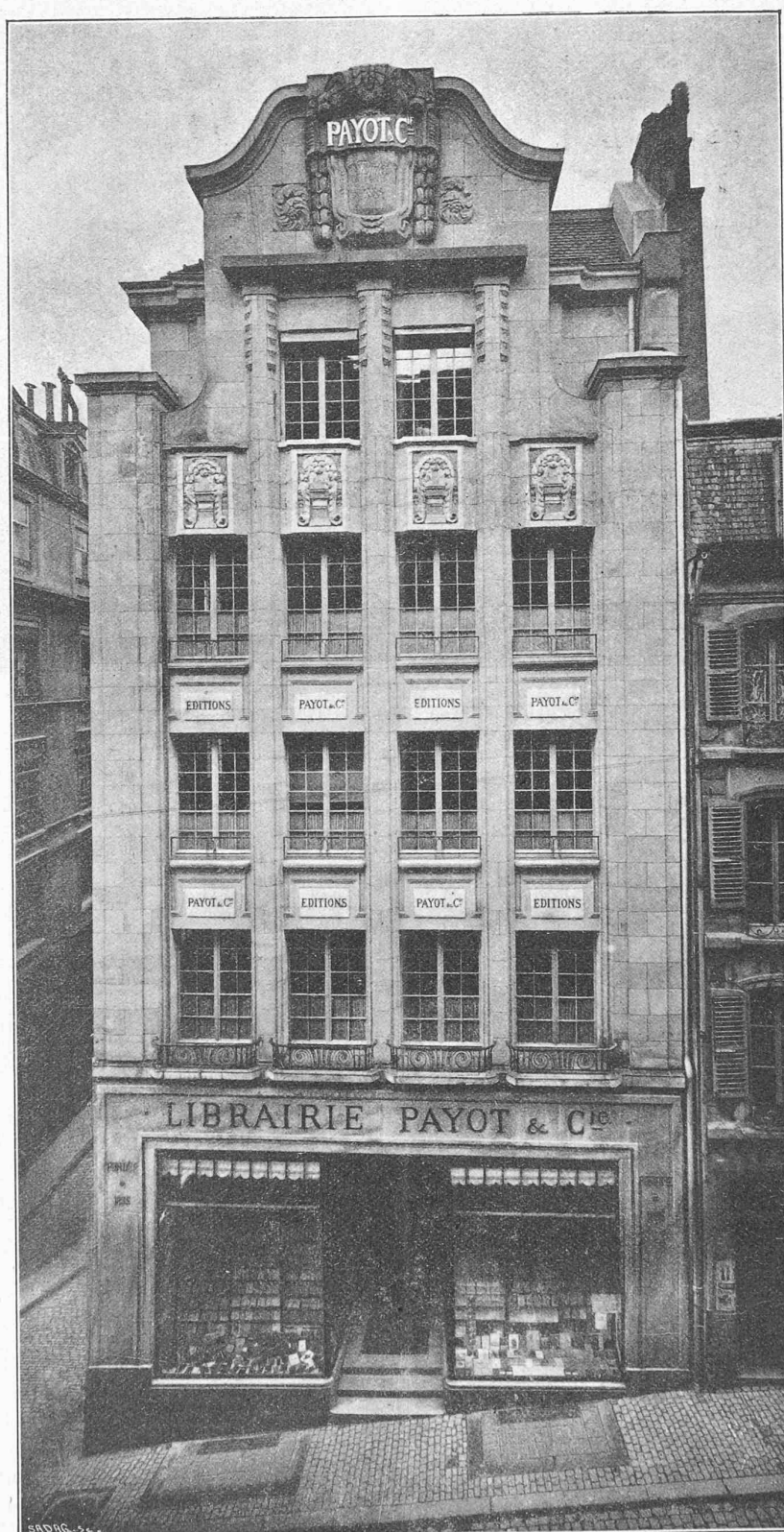


Photo Chappuis, Lausanne

Façade de la librairie Payot, à Lausanne.

Architectes : MM. Monod & Laverrière.

partir du 1^{er} avril, jusqu'à ce qu'il soit au courant de son service. Notre secrétariat continuera à occuper les locaux actuels du Paradeplatz.

Avec considération distinguée.

Zurich, le 29 mars 1915.

Au nom du Comité central:

Le vice-président,
O. PFLEGHARD.

Le Secrétaire,
W. KUMMER.

Société vaudoise et Section vaudoise

DE LA

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Le Comité de la Société est composé comme suit, ensuite des décisions de l'assemblée générale du 27 mars :

Président : M. H. Verrey, architecte, à Lausanne ; caissier : M. D. Isoz, architecte, à Lausanne ; secrétaire : M. M. Pelet, ingénieur, à Lausanne ; membres : MM. G. Junod et A. Fraisse, ingénieurs, à Lausanne.

Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.

Suite des réponses

à la protestation du 20 novembre 1914¹.

Réponse de la Société des Artistes Français.

Paris, le 7 décembre 1914.

C'est avec la plus profonde émotion que le Comité de la Société des Artistes français a pris connaissance de la lettre que vous m'avez adressée et qu'il a appris la réprobation manifestée par la Société vaudoise des Ingénieurs et des Architectes contre les actes de vandalisme auxquels donne lieu la présente guerre.

Notre Société ne saurait trop applaudir à toutes les manifestations qui ont pour objet de s'élever contre la destruction systématique des admirables chefs-d'œuvre, véritable patrimoine d'art que les générations, qui nous ont précédés, ont successivement légué à l'humanité.

Elle-même a pris contre les nations qui se sont rendues coupables de ces crimes impardonnables, les mesures qu'il était en son pouvoir d'édicter.

Mais nous pensons que ce n'est pas aux victimes de ces dégradations sans précédent, qu'il appartient de prendre l'initiative d'une protestation internationale. Ce devoir, à notre sens, incombe aux artistes des pays neutres et seule une manifestation émanant d'eux nous paraît pouvoir être efficace.

Réponse de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement Français.

Paris, le 7 janvier 1915.

Au nom de notre Comité, je viens vous remercier de nous avoir adressé la protestation si éloquente de

votre Société contre les destructions sacrilèges commises par nos ennemis et dont nous avons été très touchés.

En réponse à la lettre qui l'accompagnait, je vous fais savoir que le Gouvernement français prépare un dossier complet concernant les atrocités de toute nature et les actes de sauvagerie contre les chefs-d'œuvre d'art que contenait le sol envahi.

Avec toutes les Sociétés d'art françaises nous avons protesté de la façon la plus énergique et nous estimons que votre protestation viendrait très utilement se ranger au nombre de celles qui arrivent chaque jour grossir le très volumineux dossier. Nous nous chargerions d'ailleurs bien volontiers d'en faire parvenir des exemplaires à la commission chargée de réunir tous les documents.

Sans retard, nous en communiquons le texte au président du groupe américain de notre Société.

Réponse de la Société des Ingénieurs civils de France.

Paris, le 30 novembre 1914.

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 20 courant dont nous vous remercions bien vivement.

Nous apprécions à sa valeur, croyez-le bien, la haute manifestation que vient de faire votre Société, et nous sommes convaincus que l'exposé des sentiments d'une Société appartenant à une Nation qui a fait preuve dans toutes les circonstances de la plus haute impartialité et de son souci du droit ne peut avoir qu'une grande influence pour diminuer, s'il est possible, le cours des destructions que déplore le monde civilisé.

Nous nous demandons toutefois bien sincèrement si l'intervention de notre Société, dont l'opinion ne fait pas de doute, n'affaiblirait pas quelque peu la manifestation que vous venez de faire et à laquelle votre caractère de neutre donne une force toute particulière.

Nous communiquerons toutefois votre lettre à nos collègues dans notre séance de décembre et nous nous empresserons de vous faire connaître le résultat de leur délibération.

En vous renouvelant nos remerciements pour la sympathie que vous témoignez à la cause de la civilisation, nous vous prions d'agréer, etc...

Paris, le 27 janvier 1915.

Ainsi que je vous le disais dans ma lettre du 30 novembre 1914, j'ai communiqué aux membres de notre Société, dans une récente séance, le texte de la protestation votée par votre Société dans sa séance du 14 novembre dernier.

Cette communication a reçu de tous nos collègues le meilleur accueil et je suis heureux de joindre leurs chaleureux remerciements à ceux que je vous ai déjà exprimés.

¹ Voir N° 6 du 25 mars 1915, page 67.

Il ne nous est malheureusement pas possible de nous associer d'une autre façon à votre manifestation qui, ainsi que je vous l'écrivais, emprunte une force toute particulière du fait qu'elle émane d'une Société universellement réputée et appartenant à un pays neutre.

Veuillez me permettre de vous renouveler encore tous nos remerciements pour la sympathie que vous témoignez à la cause de la civilisation et agréer, etc...

(A suivre).

BIBLIOGRAPHIE

V. Guide pour l'application de la traction électrique par courant alternatif monophasé à haute tension aux chemins de fer suisses à voie normale. — Lausanne, Librairie Rouge & C^{ie}. — Prix : Fr. 3.—.

L'élaboration de projets d'exploitation déterminés ayant permis à la commission d'études de résoudre définitivement la question du système et de la disposition générale à adopter, cette commission, en publiant un guide, propose, pour l'établissement de projets futurs, l'adoption des principes techniques qui ont été à la base de ses propres études, tout en étendant ces principes en quelque sorte au-delà de ce qui avait été nécessaire à celles-ci, car elles n'ont pas été faites en vue d'une réalisation immédiate.

Dans son rapport spécial de mai 1912, adressé à la Direction générale des C. F. F., la commission a proposé d'adopter un courant alternatif monophasé de 15 périodes, sous une tension de 15 000 ou éventuellement de 10 000 volts à la ligne de contact.

Dans l'idée qu'elle dépassera en tout cas 5000 volts, la valeur de cette tension a été laissée indéterminée dans le guide, en ce sens que le chiffre de 15 000 volts doit être considéré comme la limite supérieure approximative d'une tension normale au fil de contact. Les recommandations du guide se rapportent ainsi d'une manière générale aux installations de traction par courant monophasé, et s'appliquent aussi bien aux questions ayant trait à la tension qu'aux autres.

Bien qu'il ne s'agisse en principe que de recommandations, certains paragraphes ont pris la forme de prescriptions, parce qu'ils ont trait à des exigences indiscutables.

Comme son titre l'indique, ce guide ne vise que les chemins de fer à voie normale, mais pourra s'appliquer aisément à d'autres chemins de fer. Il ne vise également que les installations possédant en propre leur usine génératrice, et l'on a jugé inutile d'indiquer les modifications à y introduire

si l'on avait à faire à une installation ne possédant pas d'usine.

Son contenu laisse la plus grande marge possible au libre développement de la technique; il découle presque toujours de principes ne paraissant plus guère discutables et résultant de la nature spéciale de l'exploitation d'un chemin de fer par courant monophasé à basse fréquence et à haute tension à la ligne de contact.

Ces recommandations ne sont nullement présentées comme absolues; certaines d'entre elles ont même pour but de provoquer des perfectionnements.

L'explication de certains termes techniques précédant le guide proprement dit, vise à rendre claire et simple la rédaction de ce dernier. Elle s'appuie uniquement, soit sur l'usage soit sur le sens naturel des mots employés.

La commission d'études estime que, dans le domaine de la traction électrique, et notamment dans le choix de la fréquence et de la tension à la ligne de contact, la Suisse devrait être préservée par tous les moyens d'une diversité inutile, dont les inconvénients bien connus seraient beaucoup plus grands que dans le domaine de la distribution générale de l'énergie. Bien que la commission ait renoncé à recommander dans ce guide une tension déterminée, elle n'entend nullement favoriser par là le choix de tensions différentes suivant les installations.

Extrait de la table des matières :

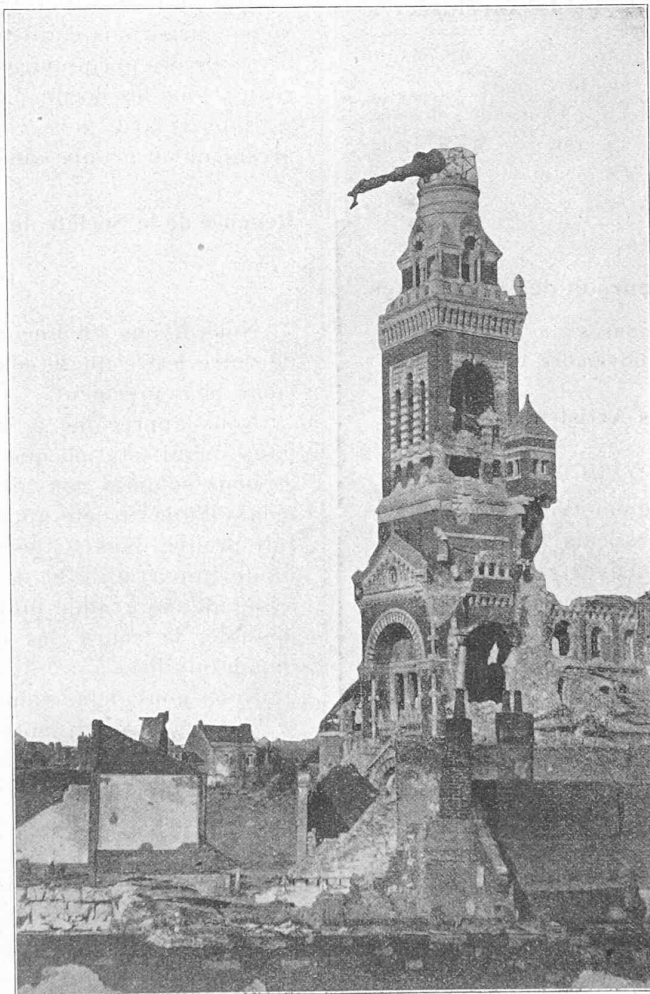
I. Définition des expressions abrégées et de divers termes techniques.

II. Guide pour l'application de la traction électrique par courant alternatif monophasé à haute tension aux chemins de fer suisses à voie normale; a) Généralités : 1. Valeurs normales des grandeurs caractérisant l'exploitation; 2. Principes : dispositions générales englobant plusieurs parties de l'installation. b) Installation proprement dite. 1. Station génératrice; 2. Canalisations électriques entre la station génératrice et la ligne de chemin de fer; 3. Sous-station de

transformation; 4. Canalisations électriques de la ligne de chemin de fer. c) Motrices.

Le relief en géométrie par les couleurs complémentaires. 50 planches de Stéréométrie et de Géométrie descriptive. Texte français et texte allemand sur chaque feuille, par C. Perregaux et A. Weber, professeurs au Technicum du Locle. — E. Magron, éditeur, Bienne. — Prix : Fr. 25.—.

Lausanne. — Imprimerie E. Toso & C^{ie}, (S. A.), Louve 8.



L'église d'Albert.